

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS



Vœu n°17 déposé par le groupe U.M.P. relatif aux personnels des établissements de Petite enfance.

Mme BIDARD rappelle que M. NAJDOVSKI a souligné la responsabilité de l'Etat dans ce domaine et que beaucoup avait été fait durant la dernière mandature.

L'orateur fait remarquer que cette priorité donnée aux modes de garde collectifs, que son groupe soutient, se heurte aujourd'hui à des difficultés de recrutement de professionnels de la Petite Enfance.

L'orateur estime qu'il est aujourd'hui nécessaire de prévoir l'embauche et la formation de davantage de personnels, à moyen et à long termes, mais également à court terme, d'autant que des places en crèche vont encore être créées d'ici à 2014.

L'orateur propose quelques pistes, notamment sur les efforts en matière de logements accessibles à ces personnels et également sur la professionnalisation de ces personnels, avec une hausse significative du nombre de bourses permettant aux agents de passer de la catégorie C à la catégorie B et, à moyen terme, la question de la création, comme cela a été fait dans le Val-de-Marne, d'une école parisienne de formation des personnels de la Petite enfance.

L'orateur maintient son vœu en le reformulant : "C'est pourquoi, sur proposition de moi-même, des élus du groupe communiste, le Conseil de Paris émet le vœu que les discussions en cours avec les représentants des personnels de la D.F.P.E. permettent de répondre à court et à moyen termes à leurs difficultés, aux attentes des parents et au maintien de la qualité de l'accueil des enfants".

M. BENESSIANO considère qu'il s'est largement exprimé dans le cadre de la question d'actualité tout à l'heure et estime que le vœu est défendu en tant que tel.

M. NAJDOVSKI, adjoint, fait observer que le vœu déposé par le groupe communiste est déjà exaucé.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n°16 puisque les discussions sont déjà engagées sur les moyens qui peuvent être apportés à court terme, mais aussi sur les perspectives qui peuvent être dégagées à moyen terme pour trouver des solutions par rapport à cette question de la Petite enfance.

L'orateur émet un avis défavorable au vœu n°17 déposé par le groupe UMP.

Mme BIDARD indique qu'elle maintient son vœu n°16.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°16 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°17 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

2008 DU 21 - Modalités de communication des plans et documents d'urbanisme parisiens par la Direction de l'Urbanisme.

Vœu n°18 déposé par le groupe « Les Verts » relatif à la banque de données de l'APUR.

M. CONTASSOT rappelle qu'un certain nombre de directives, au plan français, mais aussi européen, visent à rendre public, transparent et gratuit l'accès aux données, notamment celles à caractère géographique, pour l'ensemble de la population, sous quelques réserves extrêmement limitées ayant trait aux droits de propriété intellectuelle et au secret des statistiques.

L'orateur souhaite qu'une étude soit lancée pour voir dans quelles conditions des facilités d'accès à cette banque de données pourraient être offertes pour éviter que cela ne se traduise par un surcroît de travail pour le personnel de l'APUR quand on lui demande de faire des extractions, par ailleurs, que les élus puissent avoir rapidement accès à cette banque de données fort utile et fort bien renseignée.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure, fait remarquer que le projet de délibération concerne la communication de documents via la DU et là, il s'agit de l'APUR. L'orateur ajoute que la banque de données urbaines, à l'exception des informations confidentielles, est déjà en grande partie accessible pour les agents et les élus, notamment via le portail Internet, néanmoins elle est d'accord avec Yves CONTASSOT pour dire que l'on peut rendre cela plus convivial et sans doute plus accessible.

L'orateur rappelle que les études de l'APUR sont diffusées gratuitement aux membres du Conseil d'Administration, aux présidents de groupes, elle pense qu'il doit être possible d'ajouter assez facilement qu'elles soient aussi transmises gratuitement aux conseillers de Paris qui en font la demande.

L'orateur considère qu'en revanche, lorsqu'un membre de l'APUR, que ce soit la Ville de Paris, ou n'importe quel autre membre, demande une exploitation particulière des données, il faut se

conformer au fait que si cela ne fait pas partie du programme partenarial de l'APUR, cela est forcément facturé.

L'orateur se déclare favorable au fait de travailler à un meilleur accès à partir des outils Internet ou Intranet, ainsi que pour faire en sorte que les études puissent être communiquées gratuitement lorsqu'elles sont communicables, notamment aux conseillers de Paris et aux services de la Ville de Paris.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n°18, compte tenu de cette réponse.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°18 assorti d'un avis favorable de l'exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°19 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom d'une place du 15e arrondissement en hommage à Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ.

M. DARGENT indique que Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ, décédée le 14 février 2002, voici donc un peu plus de six ans, a mené tout au long de sa vie une série de combats tout à fait exemplaires.

L'orateur rappelle qu'engagée précocement dans la résistance, son action l'a conduite à la déportation à Ravensbrück et qu'elle a ensuite témoigné, tout au long de sa vie, de cette période dramatique de l'histoire, notamment en présidant l'association des déportés et internés de la résistance et en déposant au procès de Klaus Barbie en 1987.

L'orateur ajoute que Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ a engagé un deuxième combat : le combat contre la grande pauvreté, en présidant l'association ATD-Quart Monde de 1964 à 2000 et à ce titre, elle a siégé au Conseil Economique et Social et s'est battue pour que fut votée une loi contre la grande pauvreté, y parvenant en 1998.

L'orateur indique que Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ est enfin la première femme devenue grand-croix dans l'ordre de la légion d'honneur.

L'orateur souhaite que la place située à l'angle des rues de Vaugirard et de la Convention porte désormais le nom de place Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ, ce vœu, adopté à l'unanimité du conseil d'arrondissement du 15^e, est désormais porté par le groupe socialiste radical de gauche et apparentés devant le Conseil de Paris qui aura à cœur de lui réserver l'accueil le plus favorable.

Mme HIDALGO, première adjointe, se déclare tout à fait favorable à cette proposition et rappelle que plusieurs vœux avaient été exprimés sous la précédente mandature pour que des lieux ou des équipements portent le nom de Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ.

L'orateur évoque le souvenir de Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ à la tribune de l'Assemblée nationale en 1998, lors du vote de la loi contre les exclusions où elle avait déclaré que cela faisait plus de 50 ans qu'elle attendait une telle loi.

L'orateur souligne que ce vœu a été voté à l'unanimité au Conseil du 15e arrondissement et que l'Exécutif, à travers son expression, apporte un avis très favorable pour qu'il soit adopté et mis en œuvre rapidement.

Mme MACÉ de LÉPINAY rappelle qu'effectivement, le vœu a été soumis au Conseil du 15e arrondissement et adopté à l'unanimité et se réjouit qu'une place du 15e arrondissement puisse éventuellement porter le nom de Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ.

L'orateur ajoute que les vœux évoqués par Mme HIDALGO provenaient de Jacques TOUBON qui avait souhaité juste après la mort de Mme de GAULLE-ANTHONIOZ qu'une rue porte son nom dans le 13e arrondissement, ce vœu avait été adopté à l'unanimité du Conseil du 13e arrondissement mais il n'a pas été suivi d'effet.

L'orateur rappelle que dès le 8 mars 2002, le Maire de Paris avait demandé à Mme HIDALGO de mettre en route la procédure pour donner le nom de Geneviève ANTHONIOZ à une rue, le 8 mars, journée de la femme, enfin, Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT avait, en octobre 2002, au Conseil Général, émis un vœu pour honorer la mémoire de Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ et qu'à travers sa mémoire soient honorés tous ceux qui luttent contre la misère.

L'orateur fait remarquer qu'il est d'usage de solliciter l'avis des membres de la famille des personnes que l'on veut honorer par l'attribution d'un nom de rue, or, ce matin encore aucun contact n'avait été pris avec les enfants de Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ pour leur soumettre cette proposition et recueillir leur assentiment sur le lieu envisagé.

L'orateur souhaite que la Ville de Paris propose rapidement d'attribuer le nom d'une rue à Germaine TILLION, qui vient de disparaître, cette grande résistante, personnalité exceptionnelle, elle aussi Grand-Croix de la légion d'honneur était depuis Ravensbrück une des plus grandes amies de Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°19 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.